

Le 26 août 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 26 août 2019, de 20 h à 20 h 43 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Réal Lévesque, maire suppléant, à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère
Mme Manon Bélanger, conseillère
M. Dany Chénard, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller
M. Étienne Brodeur, conseiller

formant quorum

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire suppléant déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

142-2019

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juillet 2019
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2019
6. Suivi du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019
7. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juillet 2019
8. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2019
9. Approbation et autorisation des comptes à payer
10. Rapport de la Régie Intermunicipale du service des incendies
11. Rapport d'organismes
12. CCU- Comité consultatif en urbanisme
Demande de dérogation mineure de M. Réal Lévesque (rang du Bras)
13. Correspondance
14. Autres sujets
15. Période de questions
16. Clôture et levée de la séance

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019

143-2019

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juillet 2019

144-2019

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juillet 2019 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

145-2019

5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2019

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2019 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

6. Suivi du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019

M. Réal Lévesque, maire suppléant, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019.

7. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juillet 2019

M. Réal Lévesque, maire suppléant, fait le suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juillet 2019.

8. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2019

M. Réal Lévesque, maire suppléant, fait le suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2019.

9. Approbation et autorisation des comptes à payer

146-2019

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 68 891,97 \$ à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

10. Rapport de la Régie Inter municipale en protection incendie du Kamouraska Ouest

M. Dany Chénard informe les membres du conseil que la Régie n'a pas tenu de rencontre dernièrement. Tout va bien avec la nouvelle secrétaire. Elle semble bien s'adapter.

La visite des maisons dans les municipalités faisant partie de la Régie Kamouraska-Ouest avance bien, il ne reste que les résidences des municipalités de Saint-Gabriel et Saint-Pacôme à faire. Les visites devraient être complétées d'ici la mi-septembre.

11. Rapport d'organismes

Mme Lynda Lizotte informe que la Bibliothèque a tenu sa vente de livre, CD et casse-tête lors du Symposium de peinture. Un montant de plus de 1 000 \$ a été recueilli par cette activité. Elle invite les gens à apporter les livres, CD et casse-tête qu'ils n'utilisent plus à la Bibliothèque pour la prochaine vente.

M. Étienne Brodeur informe que le Comité de développement a fait la comptabilité de l'activité du Marché régional et l'activité s'est terminée avec un solde positif.

Des travaux ont eu lieu et sont en cours pour rafraîchir les équipements du presbytère de la Chapelle.

Le Comité de développement rencontrera M. Gagnon du Comité de la Chapelle afin de retenir un entrepreneur pour des travaux de réfection de l'électricité à la Chapelle.

Le Comité poursuit ses activités dont une grosse fin de semaine à venir avec des activités qui se tiendront vendredi, samedi et dimanche prochain.

Le Comité consultatif en urbanisme s'est rencontré il en sera question au point 12 de cette assemblée.

Mme Manon Bélanger informe qu'il y aura fête du village samedi prochain lors de laquelle se fera l'accueil des nouveaux arrivants, des remerciements aux bénévoles. Une invitation par la poste sera acheminée à tous les résidents cette semaine. Cette activité se tiendra en collaboration avec le Comité de la Chapelle.

En ce qui concerne les classes de maternelle à l'École J.-C. Chapais elle attend toujours une réponse de la directrice d'école, Mme Pelletier.

M. Patrick Dionne confirme que la maternelle 5 ans se tiendra à Mont-Carmel.

12. CCU – Comité consultatif en urbanisme

Demande de dérogation mineure de M. Réal Lévesque (rang du Bras)

M. Lévesque s'est adressé au Comité consultatif en urbanisme puisqu'il désire agrandir sa galerie en cour avant.

Demande de dérogation mineure # 2019-0037 de M. Réal Lévesque afin de prolonger sa galerie avant en profondeur jusqu'à 2.44 mètres alors que la réglementation permet 2 mètres.

La maison de monsieur Lévesque est située au 9, rang du Bras et le certificat de localisation la situe à plus de 4.8 mètres de sa limite de terrain avant alors que la chaussée est à 11 mètres du mur avant de la résidence, la rue ayant été déplacée vers le nord, mais sans régularisation documentée de son emprise.

L'article 4.2.2.1 du règlement de zonage stipule qu'un empiètement maximal de 2 mètres est permis dans la cour avant alors que 2.44 mètres sont demandés afin de terminer son projet de rénovation extérieur en conservant l'aspect ancestral de la maison.

CONSIDÉRANT que, la partie avant habitable existante qui a été enlevée précédemment lui donnerait le droit d'avoir une galerie qui irait à 4 mètres de la résidence au lieu de 2.44 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande concerne le règlement de zonage, mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la densité de l'occupation du sol;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande de dérogation ne cause pas de dommage aux voisins.

Les membres présents du CCU- Comité consultatif en urbanisme recommandent aux membres du conseil municipal d'accorder la dérogation mineure à M. Réal Lévesque (9 rang du Bras) afin de construire une galerie sur la largeur de sa résidence en cour avant de

2.44 mètres de profondeur au lieu de 2 mètres comme prescrit à l'article 4.2.2.1 du règlement de zonage.

147-2019
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder la demande de dérogation mineure # 2019-0037 de M. Réal Lévesque du 9 rang du Bras pour la construction d'une galerie en cour avant de 2.44 mètres de profondeur au lieu de 2 mètres comme prescrit à l'article 4.2.2.1 du règlement de zonage.

13. Correspondance

13.1 MMQ – Mutuelle des municipalités

La municipalité a reçu la ristourne, telle qu'annoncée, pour un montant de 610 \$.

13.2 Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup

Remerciement pour l'aide financière versée pour l'achat d'un défibrillateur.

13.3 APHK- Association de personnes handicapées du Kamouraska Est inc.

La municipalité a reçu son certificat de membre honoraire 2019 de l'Association.

13.3 Fondation André-Coté

Demande d'adhésion au membership annuel

CONSIDÉRANT

que la Fondation André-Coté est un organisme qui vient en aide aux personnes malades et leurs proches;

CONSIDÉRANT

que grâce l'implication de plus d'une centaine de bénévoles et de 10 personnes formées par l'Association du Cancer de l'Est du Québec, la Fondation soutien chaque année gratuitement plus de 40 personnes atteintes d'un cancer ou d'une maladie incurable en phase palliative et leurs proches;

CONSIDÉRANT

qu'en soutenant la Fondation en tant que membre elle pour poursuivre sa mission, soit d'offrir une gamme de services d'entraide et gratuits aux personnes ayant le cancer ou une maladie incurable résidant dans la MRC de Kamouraska, St-Roch-des-Aulnaies ou Sainte-Louise;

EN CONSÉQUENCE,

148-2019

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité adhère à la Fondation André-Côté par un membership annuel au montant de 20 \$.

14. Autres sujets

Anne Desjardins informe les membres du conseil qu'elle a fait une demande de soumission de Perma Ligne afin de faire le lignage de rue lorsque les travaux d'asphaltage seront complétés.

CONSIDÉRANT

que divers travaux d'asphaltage seront faits dans les prochains jours à divers endroits;

CONSIDÉRANT

que du lignage devrait être fait suite à ces travaux;

CONSIDÉRANT

qu'une soumission a été demandée à Perma Ligne afin de faire le lignage;

CONSIDÉRANT

que la soumission est de 925 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE,

149-2019

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Perma Ligne pour le lignage de rues pour un montant de 925 \$ plus taxes.

15. Période de questions

M. Hubert Théberge accompagné de 11 jeunes annonce qu'il met fin à son implication auprès des jeunes. Il ne sera donc plus animateur les vendredis soirs au local des ados et ne fera non plus la surveillance à la patinoire l'hiver.

Il quittera ses fonctions à la fin septembre.

Il informe qu'il y a un montant de 1 340 \$ dans le compte des Ados.

Ce montant pourra servir à l'achat d'un nouveau X-Box qui s'est brisé.

Mme Lynda Lizotte, conseillère informe que les membres du conseil sont conscients qu'on veut garder le local pour les jeunes et demande à M. Théberge s'il connaît quelqu'un qui pourrait prendre la relève.

M. Théberge mentionne qu'il avait deux filles, dont; Émie Vaillancourt qui est présentement en congé de maternité, sinon Amélie Gravel qui est agente de développement à Saint-Philippe. Toutes deux ont montré leur intérêt.

La municipalité pourrait également communiquer avec M. Serge Brunet qui est responsable de la Maison des jeunes à Saint-Pascal, qui aurait possiblement des noms d'animateurs(trices) à référer.

Mme Marie-Hélène Dumais mentionne qu'il y aurait peut-être Mme Angèle Banville, agente de développement de Saint-Pacôme qui pourra être intéressée.

M. René Gagnon demande une mention afin de féliciter M. Hubert Théberge pour son implication auprès des jeunes depuis plusieurs années.

150-2019

Mention proposée par M. Patrick Dionne

Et adoptée à l'unanimité des membres présents.

M. Réal Lévesque, maire suppléant mentionne que la décision sera prise ultérieurement.

M. Hubert Théberge ajoute qu'il faudrait y associer un salaire afin de faciliter la continuité de l'animation et surveillance.

M. Steve Raymond mentionne que les enfants ont besoin d'avoir des moments à eux, sans leurs parents.

Mme Manon Bélanger, conseillère demande qu'elle est l'horaire d'ouverture du local des Ados.

M. Théberge mentionne que l'horaire est à tous les vendredis soir de 19h30 à 22h30 sauf l'été où il ouvrirait 1 fois sur 2. Le local était accessible pour les jeunes de 12 à 17 ans et une fois par mois il ouvrirait pour les moins de 12 ans. Ce sont de 14 à 15 jeunes qui fréquentaient tous les vendredis le local.

Mme Manon Bélanger, conseillère s'adresse aux jeunes présents dans la salle s'ils veulent que le Local ferme.

Les jeunes à l'unanimité répondent; non.

M. Jean-René Landry demande si l'ouverture de la patinoire sera compromise.

Mme Lynda Lizotte, conseillère mentionne que la patinoire est là pour rester et être utilisé.

M. Réal Lévesque, maire suppléant clos la discussion en mentionnant que les membres du conseil sont présentement en réflexion et qu'ils n'ont pas encore statué sur le sujet.

M. Louis-J. Desjardins demande si lors de l'activité d'accueil des nouveaux arrivants, les Guatémaltèques seront invités. Et que les locataires devraient également être invités.

M. Dany Chénard énumère les propriétaires qui emploient des Guatémaltèques.

M. Étienne Brodeur suggère que ces propriétaires soient contactés afin qu'ils invitent leurs travailleurs à participer à l'activité.

Aucune autre question n'est soumise aux membres du conseil.

16. Clôture et levée de la séance

151-2019

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 43.

Signature du procès-verbal

M. Réal Lévesque,
Maire suppléant

Anne Desjardins,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Boutellerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

AFFILET TOUT	574,88 \$
ALARME ET SÉCURITÉ DYNAMIQUE	275,25 \$
ALIMENTATION RENÉ PELLETIER LTÉE	106,06 \$
ANNE DESJARDINS (km- dépôt au comptoir)	9,80 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX ZONE 11	65,00 \$
ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-DENIS	500,00 \$
BUREAU EN GROS	38,93 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	531,91 \$
CAMILLE DUMAIS INC.	235,90 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOÎT	28 642,57 \$
CERCLE DE FERMÈRES DE SAINT-DENIS	300,00 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	459,44 \$
EAU LIMPIDE INC	116,20 \$
FACTEUR - M	546,13 \$
FERME PIERRE GARON	3 669,54 \$

FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	28,00 \$
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC INC.	105,78 \$
GROUPE CAMERON	140,39 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC	86,23 \$
JALBERTECH	149,84 \$
JEAN DALLAIRE (vin d'honneur famille Raymond (Fugas)	167,40 \$
LES PRODUITS SANITAIRES LÉPINE INC.	167,86 \$
LIBRAIRIE L'OPTION	25,27 \$
LOCATION J.C. HUDON	495,89 \$
MARTECH	661,11 \$
MATÉRIAUX DIRECT	501,93 \$
MRC DE KAMOURASKA	6 397,78 \$
NETTOYEUR DAOUST FORGET	491,64 \$
PREMIERTECH AQUA	1 419,94 \$
PUROLATOR	38,11 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 550,42 \$
REGROUPEMENT DES ARTISTES DE LA SEIGNEURIE	500,00 \$
ROBERTO OUELLET	2 048,86 \$
ROGER DUBÉ	1 069,36 \$
SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE	2 082,08 \$
SYMPOSIUM DE PEINTURE	140,00 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	252,95 \$
TRANSPORT YANNICK	
MICHAUD	91,98 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL	101,24 \$
	SOUS-TOTAL
	57 785,67 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE JUILLET 2019

SALAIRES (JUILLET 2019)	5 022,98 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (JUILLET 2019)	2 210,23 \$
CONCIERGERIE	1 188,25 \$
GREAT WEST	470,32 \$
VIDÉOTRON	146,07 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 466,07 \$
FRAIS BANCAIRE	602,38 \$
	SOUS-TOTAL
	11 106,30 \$
	GRAND-TOTAL
	<u>68 891,97 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2019 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 26 août 2019

Annexe

Résolution

146-2019

Par: Anne Desjardins
Directrice générale
Secrétaire-trésorière